

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2025

Référence
2025-28

Objet de la délibération
Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	12

Date de la convocation
26/05/2025

Date d'affichage
26/05/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY. MM : Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : M Eric BERTHEMY à M Michel ODDOS, M Christian BEZARD à Mme Agnès TABARY.

Absent(s) excusé(s) : Mme Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Laurence ROUSSELET, M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale de service aux familles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions peuvent concerner : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

La Convention Territoriale Globale (CTG) de Crespières est arrivée à échéance le 31/12/2024. Pour maintenir nos financements, il est nécessaire de reconventionner une nouvelle CTG 2025-2029, sur 5 années.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la délibération du conseil d'administration de la Caf des Yvelines en date du 30 Mars 2021 concernant la stratégie de déploiement 2021 des CTG ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/06/2025

Et

Publication ou notification du :
06/06/2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 078-217801893-20250604-2025_028-DE

Berger
Levisault

VU la délibération n°2021-46 votée par le conseil municipal de la Convention Territoriale Globale de service aux familles

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) de Crespières est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et que pour maintenir nos financements, il est nécessaire de reconventionner une nouvelle CTG 2025-2029, sur 5 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ** :

D'AUTORISER le Maire à signer avec la CAF, la nouvelle convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/06/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN




La secrétaire de séance
Agnès TABARY

